

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2024

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 2473)

AMENDEMENT

N ° CD94

présenté par

M. Houssin, M. Barthès, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, M. Dragon, Mme Engrand,
M. Grenon, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 6° L'opportunité d'organiser une campagne nationale annuelle de prévention et de piégeage des
fondatrices au printemps. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon une étude de l'INRA d'Orléans, seulement 30 à 40 % des nids sont détruits avant la période de
reproduction, alors qu'il faudrait en éliminer plus de 95 % chaque année pendant sept ans pour
réduire la densité des nids de moitié. Cela souligne la nécessité d'une action publique coordonnée et
soutenue par l'État dès la détection de l'espèce pour espérer un impact significatif.

Tel est le sens de cet amendement.